

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/03/2010
Réception par le Prefet : 12/03/2010
Publication : 19/03/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

2010
CP 2010 4-7-1

PROGRAMMATION DES AIDES AUX BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU la délibération n° CG-2009-5-7-1 du Conseil Général du 9 décembre 2009 relative au Budget Primitif 2010 en faveur du Développement Culturel,

VU les avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine des 7 octobre 2009 et 26 janvier 2010,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de programmer quatre projets d'investissement récapitulés dans le tableau annexé au rapport pour un montant total de subventions de 245 593 € et autorise le versement de ces subventions.
- ❖ Précise que les montants nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits sur les lignes budgétaires prévues au budget du Département pour les bâtiments à vocation culturelle, à savoir Programme D213 :
 - Imputation 204-311-20414-2292-371 pour un montant de 239 948 €
 - Imputation 204-311-2042-2292-371 pour un montant de 5 645 €.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions